



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 60

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RELEVANT DU DOMAINE
PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE LA SPL EVA**

Mme la Maire expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens de la commune ;*
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1531-1 relatif aux sociétés publiques locales ;*
- Vu le Code civil et les dispositions applicables au domaine privé communal ;*
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 559 du 16 Décembre 2025 fixant les tarifs publics applicables à compter du 1er janvier 2026 ;*

La Commune de Sainte-Marie-aux-Mines est propriétaire de locaux situés 5, Rue Kroeber Imlin, relevant de son domaine privé.

Ces locaux constituent le siège administratif et opérationnel de la SPL EVA, notamment pour les fonctions de direction, administration, comptabilité, préparation et gestion des manifestations et stockage de matériel.

La SPL occupe ces locaux depuis 2015 et acquitte chaque année les sommes fixées par la Commune au titre de cette occupation. Afin de formaliser cette situation et de disposer d'un titre contractuel permettant de sécuriser la facturation et l'émission des titres de recettes, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition.

La délibération tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2026 fixe les tarifs suivants : 83,00 € HT/m²/an pour les bureaux et 33,30 € HT/m²/an pour les annexes (salle d'archives, salle de réunion) et 8,40 € HT/m²/mois pour le stockage en sous-sol. Le tarif des exercices suivants sera celui résultant de la délibération tarifaire du Conseil municipal en vigueur. La TVA est appliquée au taux légalement applicable.



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260826-60_2026-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition au profit de la SPL EVA des locaux communaux relevant du domaine privé situés 5, Rue Kroeber Imlin, pour l'usage de siège administratif et opérationnel, dans les conditions prévues par la convention annexée.

APPROUVE la convention annexée, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2026.

DIT que la somme due est calculée conformément aux tarifs municipaux en vigueur, notamment, pour 2026, 83,00 € HT/m²/an pour les bureaux et 33,30 € HT/m²/an pour les annexes et 8,40 € HT/m²/mois pour le stockage en sous-sol

AUTORISE Mme la Maire à signer la convention et ses éventuels avenants et tout document nécessaire à leur exécution.

AUTORISE l'émission des titres de recettes correspondant aux sommes dues conformément à la convention et aux tarifs municipaux en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëlie HESTIN